

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Les affaires du Maroc

A Casablanca les combats se succèdent avec rapidité ; il y en a eu deux cette semaine et le second a été particulièrement pénible puisque l'engagement nous a coûté une dizaine de morts et une vingtaine de blessés. Si l'adversaire était bien organisé, ces pertes seraient insignifiantes car il y avait près de huit mille hommes engagés ; mais au Maroc il faut compter avec le fanatisme, la haine du « rouni » et le mépris de la mort.

Néanmoins l'inquiétude sur l'avenir serait insensée. Même avec leurs armes européennes, les Arabes doivent être vaincus par la petite armée du général Drude comme le furent les musulmans du Soudan égyptien par les troupes de lord Kitchener. Ceux-ci venaient mourir bravement jusqu'à 300 mètres des mitrailleuses, ceux-là n'ont pu arriver que jusqu'à 500 mètres du camp français.

Mais ce qui provoque les conciliabules des ministres intéressés, c'est d'abord l'obligation pour les vaisseaux d'abandonner la côte lors de l'équinoxe et de laisser les troupes de l'intérieur sans communications sérieuses avec la France. Et puis l'attitude de Moulay-Hafid, le nouveau sultan, est énigmatique. Il fait des avances mais exige que des munitions abondantes et des fusils débarqués à Mogador et retenus par les autorités françaises lui soient livrés. Et cette concession est contraire aux stipulations de l'acte d'Alger qui ne reconnaît qu'un sultan Abd-el-Aziz.

A L'ÉTRANGER

L'Action d'Edouard VII. — Guillaume II et la France

L'action du roi Edouard VII dans la direction de la politique européenne est incessante. A Marienbad il a déjà reçu M. Clemenceau ; il y recevra encore M. Lovolski, ministre des affaires étrangères de Russie. Et comme cette action s'exerce à n'en pas douter en faveur de la paix, aucun prince ne cherche à s'y soustraire même par vanité.

On sait que depuis son avènement l'empereur Guillaume cherche à se rapprocher de la France et même à consacrer une sorte d'amitié par une visite officielle dans notre pays. Il n'est pas douteux que les sympathies intellectuelles du Kaiser ne soient françaises ; cela s'est vu à propos des tournées artistiques et littéraires de tout genre qui ont été faites à Berlin et dans toute l'Allemagne, par des « impresarios ». Mais il faut compter avec le sentiment français qui reste toujours violemment hostile à tout oubli de la guerre de 1870.

Néanmoins l'attitude très pacifique de la diplomatie allemande depuis un an, l'action bienfaisante de la « manière » de l'ambassadeur Cambon auprès de M. de Bulow font que l'on parle d'une entrevue entre M. Fallières et l'Empereur allemand.

Tout cela, c'est ballons d'essai, mais de longtemps encore il ne sera permis aux deux chefs d'Etat de se voir cordialement.

LE FORETIER.

Le roi d'Annam

Le gouverneur général de l'Indochine vient d'informer, par la voie du câble, le ministre des colonies que le roi Than-Tai a abdiqué en faveur de son second fils, âgé de dix-huit ans, qui régnera sous le contrôle d'un Conseil de régence.

Cette solution, qui est conforme aux vœux du gouvernement français, a été très favorablement accueillie par la population annamite.

Réflexions salutaires

L'esprit méridional, toute vivacité et toute impétuosité mise à part, n'est pas différent de celui des autres régions de la France. La mentalité de la foule, en effet, se montre à peu près la même sous toutes les latitudes, sous tous les climats : elle est prime-sautière, emportée, crédule et méfiante à la fois, mobile selon les événements.

C'est un fait dont la crise viticole a fourni un exemple saisissant, et que le cas de MM. Albert et Ferroul a surabondamment démontré. On pourrait aisément ajouter un chapitre au livre si documenté et si intéressant de M. le docteur G. Le Bon sur l'âme des foules. Après Boulanger, Déroulède, Marchand, le profil de Marcellin Albert ferait assez bonne figure dans les annales de la Popularité en France pendant ces vingt dernières années.

Comme ses prédécesseurs, le « Rédeupleur » après avoir joui de la faveur populaire, a vu subitement pâlir son étoile. Trois mois se sont écoulés : quels changements survenus dans l'âme de ses concitoyens. Le 26 mai, on échange le fameux serment des fédérés à Carcassonne et, devant le défilé du cortège des manifestants encore pacifiques, M. Ferroul le lieutenant de la première heure, s'écrie à l'instar de Cyrano : « Nous avons adressé un ultimatum au Gouvernement, il faut qu'on frappe brutalement et qu'à la fin de l'envoi on touche ». Qu'est-il advenu de ces téméraires menaces ! et des élans irréfutables qu'elles ont suscités ? Une suite de désordres regrettables à tous égards.

Aujourd'hui que les événements ont démontré l'inanité de tant d'agitations, il est instructif de comparer la situation morale respective des deux principaux instigateurs de ce mouvement régional.

Marcellin Albert, dont l'action tendait vers un but exclusivement viticole et dont l'honnêteté demeure intacte est tombé du piédestal où les hasards d'une fortune accidentelle l'avaient porté. Désintéressé, opiniâtre et convaincu de son rôle d'apôtre, il invoque aujourd'hui la raison de ses compatriotes, fait appel à la patience de ses anciens partisans, à la justice de ses pairs, qui le condamnaient hier, et qui, à cette heure, paraissent le juger avec plus d'impartialité.

Le docteur Ferroul, désireux de se mettre en vedette, cherche à bénéficier des tendances politiques qui dénaturent toute revendication économique, même légitime, et détournent le mouvement viticole de son véritable objet. Il s'agit, il multiplie ses candidatures, et les affirme par des propos révolutionnaires. Il joue au tribun, il utilise les recettes d'un art électoral que l'échec du Boulangisme a laissé sans emploi. En plaçant la question sur le terrain électoral, il fait dévier à son profit l'agitation initiale. Je crains pour lui, cependant, que la ruine de ses illusions ne soit plus décevante encore que pour son collaborateur.

La détection l'avait préservé, en temps opportun, des fautes à commettre ; pourtant son aurole s'éteint, lentement mais sûrement, aux yeux de ses partisans déçus.

De ces deux hommes, involontairement associés dans une entreprise sans issue, la méthode d'action était illusoire dans sa fin et coupable dans ses moyens. Ces manœuvres, d'une habileté douteuse qui consistaient à s'insurger contre le gouvernement, tout en sollicitant sa protection, n'ont pas, que je sache, corrigé la mévente des vins mouillés et sucrés, mais cette cessation de toute vie municipale dans trois cents communes a simplement provoqué, ainsi que l'a fait remarquer un humoriste, une autre mévente, assez inattendue, celle des « cerueils et des fleurs d'orangers ».

Il a fallu que la misère s'appesantît un peu plus encore sur ces populations désillusionnées pour que la patience et la sagesse s'imposassent. Quand on s'est aperçu que les caisses municipales étaient vides et que les appointements des employés étaient supprimés, de salutaires réflexions ont calmé leurs esprits. En même temps que les maires retiraient leurs démissions, le gouvernement opérait le rappel des forces militaires, réalisant ainsi l'idée de pacification contenue dans le vote émis par la Chambre lorsqu'elle fit un juste crédit au cabinet Clémenceau. La mise en liberté des détenus acheva l'apaisement. Sans doute ces mesures n'ont pas solutionné la crise. On finit seulement par où on aurait dû commencer ; par la soumission aux lois et par la recherche raisonnée des moyens économiques capables de résoudre la situation.

C'est seulement maintenant qu'apparaît pleinement l'abileté de M. Clémenceau. Impuissant à empêcher par des moyens préventifs l'éclosion de ces meetings gigantesques, représentatifs des intérêts respectables de toute une région. Le Président du Conseil céda aux instances de ceux même qui conseillaient le calme et l'attente. Plus tard, contraint, par les circonstances, de mettre un terme au mouvement qui menaçait l'ordre social, il agit avec une connaissance parfaite des hommes et des choses. En décrétant à Marcellin Albert le rôle de Pacificateur, il a tué en lui le rôle de Rédeupleur et, sans toucher du reste à sa dignité, il a ruiné son prestige. L'insuffisance notoire du Chef, en s'affirmant, entraîna le désordre des troupes et de l'état-major. Dès lors, l'élan populaire disparu, qu'est-il resté ? Des souffrances à soulager, une crise économique à résoudre.

C'est là une œuvre de clairvoyance et d'humanité qui recevra, nous en avons l'assurance, toute la sollicitude du Gouvernement et des Chambres.

Claude GOUJAT,
Député de la Nièvre.

EN RUSSIE

Troubles imminents en Finlande

Dans le cas où la Diète finlandaise, comme on s'y attend, refuserait sa participation aux charges militaires de l'empire pour les années 1906 et 1907, une crise très grave serait inévitable. Les garnisons sont tenues prêtes à toute éventualité et de forts contingents de la police secrète sont arrivés à Helsingfors et dans d'autres villes.

L'Audace des Terroristes. Une Machine infernale vivante

Un groupe d'anarchistes, récemment arrêté, avait conçu un plan inouï pour faire sauter le gendarmier du district de Pétersbourg. Comme il est très difficile d'entrer dans les bâtiments, les conjurés décidèrent que l'un d'entre eux, choisi au sort, revêtirait l'uniforme d'un officier de gendarmerie. Cet uniforme contenait dans la doublure une quantité considérable de pyroxylène. Les poches étaient également remplies du dangereux explosif. L'homme, qui était voué à la mort, devait porter une petite batterie électrique lui permettant d'enflammer la matière dangereuse. Une fois dans le bâtiment, l'homme ainsi transformé en une machine infernale vivante, n'avait qu'à presser un bouton pour se faire sauter, lui et l'édifice.

Le plan ne fut pas réalisé parce que les anarchistes furent arrêtés après que tout fut prêt. Néanmoins, on a retrouvé l'uniforme, qui sera produit devant le tribunal. Le tailleur qui avait fabriqué le terrible vêtement a été arrêté.

Le mémoire de Stoessel

Le gouvernement a défendu au général Stoessel la publication de ses Mémoires et des interviews.

Secrets bien gardés

Au lendemain de la catastrophe du *Téna*, dit le *Cri de Paris*, trois ou quatre commissions, les unes techniques, les autres parlementaires, se chargèrent d'étudier les causes de l'explosion.

Les ministres de la guerre et de la marine, affolés, donnèrent au service des poudres l'ordre de fournir à ces commissions tous les documents et renseignements capables de les éclairer.

Le service des poudres a donc livré non seulement à des parlementaires, dont la discrétion n'est pas la vertu essentielle, mais même à de simples particuliers, à des industriels dont quelques-uns dirigent des poudreries étrangères, les secrets de notre fabrication nationale et les résultats de longues recherches sur nos poudres de guerre, sur leurs effets balistiques et sur les moyens d'en assurer la conservation.

M. Vieille, l'inventeur de la poudre B, avait depuis dix ans organisé tout un système d'épreuves permettant de prévoir les effets de la conservation des poudres en soutes chaudes. Aucune puissance ne possède un tel système d'épreuves, dont la valeur expérimentale a été démontrée par dix années de statistiques.

Tout cet ensemble de documents secrets et de statistiques, qu'un service d'Etat est seul en mesure d'établir, qu'aucun industriel n'avait le moyen de se procurer, que M. Vieille et ses collaborateurs n'auraient pu autrefois communiquer à l'étranger sans passer par des traites, — est aujourd'hui livré au premier venu, et reproduit dans des rapports que tout le monde a le droit de lire.

On donne même librement connaissance de tous ces travaux à des officiers étrangers, à des attachés navals qui sont très surpris de l'importance des documents qu'on leur livre avec tant de légèreté.

Il y a quelques mois, deux éminents spécialistes, le général Gossot et l'ingénieur en chef, M. Liouville, découvrèrent, à la suite de patientes recherches, des méthodes nouvelles qui permettent, au moyen d'un échantillon de quelques grammes, de prévoir ce qu'une poudre donnera de vitesse et de pression dans tel ou tel canon, et inversement, de construire les canons qui obtiendront le meilleur résultat possible avec une poudre donnée.

L'Académie des Sciences accorda aux auteurs de ce travail un de ses prix les plus importants.

Or, tout ce trésor d'expériences et de recherches est à la disposition du public. Le mémoire de MM. Gossot et Liouville a été imprimé tout au long dans le *Mémorial d'Artillerie* ; les étrangers s'en sont emparés. Les Américains l'ont traduit avec force éloges et en font leur profit.

Comme le disait récemment une revue anglaise (*Arms and explosives*), « en ces questions de balistique, tous les progrès principaux viennent de France ».

Mais la France dédaigne de garder pour elle le profit des recherches qui sont l'honneur de la science française. Elle ne les apprécie à leur valeur que lorsqu'elles ont reçu l'approbation de l'étranger.

UN LAPSUS

Tous nos journaux, y compris les plus sérieux, ont infligé au roi d'Espagne, visitant l'Exposition de Bordeaux, le nom, truculent mais fort peu espagnol, de *Comte de Cornedonga*.

Un seul a eu des scrupules. Il a mué *Cornedonga* en *Cara-Donja*, terme plus décent, mais non moins inconnu au protocole madrilène.

C'est toujours la même histoire ; il suffit d'un lapsus de l'agence Havas ou d'une erreur de transmission télé-

graphique pour faire reproduire à des millions d'exemplaires le qui-proquo le plus baroque.

Pas un secrétaire de rédaction n'a eu l'idée de se reporter au *Gétha*. Il y aurait trouvé, parmi la liste des titres du roi d'Espagne, celui de comte de *Cavadonga*, assez connu dans l'histoire et assez souvent porté par Alphonse XII et Alphonse XIII dans leurs séjours à l'étranger.

On se tromperait, en effet, si l'on croyait qu'un souverain, voyageant *incognito*, s'affuble du premier nom qu'il imagine. Il choisit toujours dans la liste fort longue de ses titres. Ce n'est point un faux duc de Lancaster que sa Majesté Edouard VII ; et François-Joseph demeure un véritable comte Hohenembs. On ignore seulement le titre que prendrait au dehors Guillaume II. Celui-là ne se manifeste jamais *incognito*.

(Du *Cri de Paris*.)

Légendes

Le musée de l'armée met une louable émulation à exposer certains objets ayant appartenu au sergent Hoff, dont on s'est plu, depuis un quart de siècle, à vanter les fabuleux exploits pendant la guerre de 1870. Sous les auspices de M. Claretie, une statue lui a été élevée, en 1904, au Père-Lachaise.

On sait que le légendaire sous-officier est mort, le 29 mai 1902, gardien de l'Arc de Triomphe. Or, le vieux grognard qui lui a succédé dans ce poste de confiance, si on lui parle des faits d'armes de Hoff, se tord littéralement. A ses côtés, il a « fait » le siège de Paris. Et les sorties du sergent, à son dire, n'étaient qu'un bluff habile, avec lequel il se serait constitué, grâce aux donations de naïfs admirateurs, une fortune se montant à six cent mille francs, qu'on a trouvée à sa mort : « D'ailleurs, monsieur, nous a déclaré l'ancien « camarade », Hoff était propriétaire de nombreux terrains à Courbevoie, à Garches et à Vauresson. Vous pouvez vous en assurer facilement. »

Les biographes, pourtant racontent que le sergent Hoff ne possédait, pour vivre, que six cents francs d'une pension militaire, plus son petit traitement de fonctionnaire à l'Etoile. Nous faudra-t-il encore renoncer à la légende du Régulus de la guerre franco-allemande ? Où allons-nous ?

(*Cri de Paris*.)

Pour les diabétiques

Un ancien millionnaire, dit le *Cri de Paris*, dont les malheurs n'ont pas abattu la fierté, a résolu de réédifier sa fortune par le travail. C'est là une noble tâche et qui fait grand honneur à l'homme de cœur qui l'a assumée.

Il vient d'avoir une idée merveilleuse : c'est le sucre qui l'a plongé dans la mélasse, c'est au sucre qu'il demande d'en sortir. Son idée consiste à profiter du diabète, cette étrange maladie dans laquelle l'homme tourne à l'état de betterave ambulante, et à en utiliser les résultats pour entamer, dans d'excellentes conditions, une nouvelle affaire de raffinerie.

Il s'agit simplement de réunir tous les diabétiques de bonne volonté, de les faire vivre en commun et de les pousser sur les farineux afin d'exciter leurs facultés saccharifères et de les exploiter.

Il y a là, non seulement une invention des plus intéressantes au point de vue de l'avenir de l'industrie sucrière, mais encore une excellente affaire financière.

Tous les capitalistes avisés, tous les rentiers sérieux, tous les pères de famille prévoyants, tous ceux, en un mot, qui savent gérer leur fortune avec prudence et perspicacité, souscriront à cette entreprise transcendante, lancée dans des conditions particulièrement favorables et à la

tête de laquelle se trouve un homme qui longtemps occupa la vedette parisienne. C'est nommer M. Jaluzot. Nous ne donnons ce nom, bien entendu, que sous les réserves les plus expresses.

INFORMATIONS

Au Maroc

Le combat de Casablanca

On évalue de six à huit mille le nombre de cavaliers qui ont attaqué nos troupes ; ils appartenaient tous aux mehallas campées autour de la ville, et ils ont fait preuve d'un grand courage et même de témérité. Ils se précipitaient avec ardeur sur les carrés de nos troupes en chantant des versets de Coran et n'hésitaient pas à s'arrêter pour ramasser leurs morts sous un feu violent qui leur a tué ou blessés beaucoup de monde.

On ne peut pas cependant évaluer leurs pertes, car les cadavres ne sont pas restés entre les mains de nos soldats, et, seul un gommier a réussi à faire prisonnier un combattant de la tribu des Chaouia.

Nos forces engagées comprenaient cinq compagnies de tirailleurs, trois compagnies de la légion étrangère et deux batteries de 75, qui ont tiré plus de cinq mille coups, quelques-uns à très courte distance, tant était grand l'élan de l'ennemi, qui arrivait presque jusque sur les carrés.

Deux compagnies furent même, à un moment donné séparées du reste de nos troupes mais, formant le carré, elles se dégagèrent.

Les gommiers ont soutenu pied à terre plusieurs attaques. L'adjudant de tirailleurs signalé comme blessé a succombé à ses blessures.

Les forces de l'ennemi

Le correspondant du « Daily Telegraph » à Casablanca a obtenu divers renseignements d'un Marocain protégé espagnol, qui, ayant été fait prisonnier par les tribus hostiles pendant les derniers événements, a pu s'échapper au cours du combat de dimanche. Selon des indigènes 20.000 Marocains sont rassemblés à Taddert et à Titt-Mellil, et 10.000 Kabyles sont à Merchich, point situé dans les environs d'Akassala et Dédouana. Ces derniers viennent, pour la plupart du Mzab, et ils n'ont pas combattu jusqu'à présent. Du reste, des Kabyles arrivent chaque jour en nombre croissant du centre du pays. Leurs contingents sont composés de façon très hétéroclite.

Message de Moulay-Hafid

Un message de Moulay-Hafid a présenté aux Oulémas, à Tanger une lettre leur ordonnant de ne plus avoir d'autres rapports qu'avec son ministre des finances à Marrakech. Le message est parti porter le même ordre à Tetuan.

Les Oulémas et la guerre sainte

Au cours de la réunion des Oulémas, le sultan a posé la question de la guerre sainte. L'assemblée a été d'avis qu'il n'y ait pas lieu de la déclarer, les Français n'ayant pas envahi le territoire inviolable de l'Islam et qu'Oujda et Casablanca sont occupés temporairement par eux, en vertu d'un droit absolu. Cette question est opposée à celle de Moulay-Hafid, qui dit que la guerre sainte doit être déclarée, à la suite de l'envahissement des terres islamiques.

La conférence de la Haye

Les partisans de l'arbitrage obligatoire ont remporté la victoire. Par 13 voix contre 5, le comité a approuvé aujourd'hui le projet anglais. Il a déclaré, en effet, que huit cas étaient susceptibles d'ores et déjà d'être résolus par l'arbitrage obligatoire, parmi lesquels : réclamations pécuniaires pour dommages quand le principe de l'indemnité est admis, fixation du tonnage des navires, salaires des marins morts, protection internatio-

nales des ouvriers, mesures préventives contre les collisions de navires en mer, propriété artistique et littéraire, poids et mesures, assistance mutuelle aux malades pauvres. Ont voté contre : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Grèce.

M. Roosevelt journaliste

Aux Etats-Unis, il n'y a pas de bureaux de tabac ni de postes de receveur à donner aux hommes d'Etat retirés de la politique. Le président Roosevelt sera donc obligé de chercher une situation lorsqu'il quittera la Maison-Blanche. On dit qu'il a déjà trouvé quelque chose. Quand il quittera le pouvoir, il prendra le poste de rédacteur en chef de la « New-York Tribune ». Le propriétaire du journal, M. Whitlaw-Reid, lui a assuré les mêmes appointements que ceux d'un président des Etats-Unis. Il veut, comme on dit à New-York, se payer un ex-chef d'Etat.

M. Chaumié contre le « Matin »

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté, aucun motif à l'appui n'étant présenté par ses signataires, le pourvoi formé par MM. Denglos, gérant du « Matin », et Gustave Téry, rédacteur à ce journal, contre l'arrêt de la Cour d'assises de Lot-et-Garonne, qui le 6 août dernier, rejeta les conclusions à fin de sursis, déposées en leur nom.

Les conclusions étaient basées sur l'instruction ouverte, sur la plainte de M. G. Téry, contre MM. Paul et Jean Lascombes, neveux de M. Joseph Chaumié.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

Le numéro 365.894 gagne 100.000 fr. Le numéro 676.920 gagne 50.000 fr. Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 156.677 316.363 107.745 371.750 Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 4.235 312 819 3.334 248 616 Quarante numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations foncières 1879

Le numéro 1.744.366 gagne 100.000 fr. Le numéro 852.331 gagne 100.000 fr. Le numéro 1.159.572 gagne 25.000 fr. Les numéros 802.922 et 1.123.251 gagnent chacun 10.000 fr. Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 1.495.174 726.946 456.684 370.932 1.552.261

Quatre-vingt-dix numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations foncières 1885

Le numéro 233.248 gagne 100.000 fr. Le numéro 483.210 gagne 25.000 fr. Les numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 921.263 780.378 745.025 509.941 509.183 Quarante-cinq numéros gagnent 1.000 fr.

Petites Nouvelles

M. Barclay, président de la République de Libéria, se rendra mardi à Paris, afin de régler la question de frontière entre la France et la République de Libéria.

Au mois de novembre, aura lieu un consistoire dans lequel le pape créera de nouveaux cardinaux.

La visite du ministre Isvolski au roi Edouard VII précédera de peu la rencontre du roi d'Angleterre avec le tsar. Le tsar, actuellement dans les eaux finlandaises, ira avec son yacht à la rencontre d'Edouard VII, peut-être en Danemark.

Le curé de la Madeleine, de Rome, dont la disparition avait été attribuée au désir de connaître l'Amérique a détourné 120.000 fr. Les administrateurs de la paroisse ont déposé une plainte.

La disette de charbon, signalée déjà en 1906, menace de se reproduire cette année dans toute l'Allemagne.

CHRONIQUE LOCALE

Classe 1904

Le ministre a décidé que les ajournés de la classe 1904, dispensés en 1906 en vertu des articles 21 et 22, devront être renvoyés dans leurs foyers à partir du 10 septembre et à mesure de leur retour des manœuvres.

Le contingent de 1907

Le ministre de la guerre vient d'arrêter définitivement les dispositions relatives à la mise en route du contingent de 1907 et la circulaire fixant la répartition des conscrits entre les différents corps de troupe va être envoyée aux commandants de recrutement.

La suppression du recrutement régional ayant été décidée, ainsi que nous l'avons dit, à la suite des inci-

dents du Midi, cette répartition est établie sur des bases absolument nouvelles. Ses dispositions, conformément aux instructions du ministre de la guerre, doivent rester confidentielles ; toutefois, nous croyons pouvoir dire que le recrutement régional sera maintenu pour certaines catégories de recrues, notamment les hommes mariés qui seront incorporés sur place ou le plus près possible de leur domicile.

En outre, les jeunes gens classés comme soutiens de famille seront affectés aux régiments les plus voisins de leur résidence. Pour la répartition des autres conscrits, on tiendra compte de la date de naissance, les plus âgés étant envoyés dans les garnisons les plus rapprochées. Il ne sera fait exception à cette règle que pour les conscrits ayant des aptitudes spéciales ou exerçant certaines professions.

CAHORS

COUP POUR COUP

Au cours de la campagne électorale dernière, la réaction affublée de masques multicolores, avait pris position dans tous les cantons et tentait une action furieuse contre nos amis.

Ses candidats atisant les querelles intestines, réclamant le paiement d'impôts services rendus, parcouraient les moindres hameaux et essayaient d'ameuter contre la République ses meilleurs électeurs !

Le sénateur chequard, Béral, son acolyte le sénateur rénégalat Rey et quelques vagues personnalités trop connues dans le monde d'affaires s'étaient entourés des meilleurs militants du Sacré Cœur et avaient machiné contre les républicains un vrai banditisme électoral.

Un instant surpris, le parti radical se ressaisit aussitôt ! La lutte fut dès lors vigoureusement menée de part et d'autre : et si d'aucuns y laissèrent des plumes, ce furent les réactionnaires.

Leur chute fut pitoyable. La joie éclata retentissante : la victoire des démocrates fut saluée avec enthousiasme.

Mais dès le lendemain des élections, quand on constata à quels dangers le parti républicain venait d'échapper, un cri d'indignation et de mépris s'éleva de la conscience des honnêtes gens contre les malpropres politiciens, les sénateurs Béral et Rey !

La vengeance ne se fit pas attendre : la session du Conseil général permit — et ce n'est pas fini, car le 23 septembre la session sera reprise — aux élus républicains de témoigner leur dégoût pour le sénateur Béral, politicien véreux et vraie sangsue de la République et pour Rey le sénateur félon.

Mais il est une autre vengeance qui se prépare : celle-là c'est celle du peuple.

Elle s'exercera dans les fiefs même des réactionnaires violents et haineux que les scrutins du 28 juillet et 4 août rejetèrent avec mépris !

Dans ces fiefs où ces politiciens commandent en potentats et en seigneurs craints et obéis jusqu'à ce jour, les républicains iront manifester la joie qu'ils ont éprouvée à la proclamation du succès des candidats radicaux !

Le 15, ce sera à Albas ; le 22, à Castelnaud et à Puybrun ; le 29, à Limogne, puis à Frayssinet-le-Gélat, à Martel, à Saint-Denis-Catus, à Cajarc !

Les républicains iront partout où les sénateurs Béral, Rey, ont porté leur action qu'ils voulaient néfaste pour la démocratie.

C'est de bonne guerre, cela ; et quoi qu'il arrive, les honnêtes citoyens iront jusqu'au bout dans l'œuvre de réparation et d'assainissement politique, bien nécessaire dans les communes qui ont subi le contact des visqueux politiciens.

C'est coup pour coup que le parti républicain doit rendre ! Il n'y failira pas !

LOUIS BONNET.

A la Montagne !

Au sujet d'un fillet paru dans notre numéro du 1^{er} septembre, où nous racontions sous le titre « A la Montagne » un petit fait relatif à une entrevue de M. Pendaries avec un avocat de notre ville, tireur de ficelles de M. Béral, le Quercinois écrit :

« Nul doute que le Journal du Lot » est mal renseigné, et comme il y » aura probablement démenti écla- » tant !! nous l'enregistrons avec » joie... »

Le Quercinois se leurre joyeusement : nous affirmons que le fillet « A la Montagne » est d'une authenticité scrupuleuse et... que le démenti ne viendra pas !

L. B.

Le banquet Démocratique d'Albas

Les provocations du maire réactionnaire Mourguès et de ses fidèles.

Le Républicain dans un de ses derniers numéros, déclarait, ainsi que nous le relations jeudi, que le banquet démocratique d'Albas était un défi jeté à la population Albassienne.

Dans son numéro de jeudi, le Quercinois tire sur la même corde, et s'époumonne à crier : « Une bande de » mufles a organisé pour dimanche » prochain un banquet, histoire de » fêter le rescapage du citoyen Pen- » daries.

.... Nul ne contestera, ajoute-t-il, » que le culot de ces pitres (lisez : » les honnêtes gens) est formidable. » Et si les Albassiens les recevaient » dimanche, comme ils le méritent ? » Que diraient-ils ? La leçon certes, ne » serait pas volée, car enfin, il y a » un défi qui pourrait bien tourner en » pluie de tomates.

Rien que ça ! C'est gentil, hein ! Oh ! comme voilà bien les bons sentiments que les réactionnaires nourrissent à l'égard des républicains !

Quelle mansuétude, quelle amabilité !

C'est à coup de tomates que les républicains vont être reçus à Albas — du moins c'est le conseil qui est donné aux Albassiens soumis à leur tyranneau !

Eh bien, les républicains iront à Albas ! Ils y seront quand même très nombreux, et si ça gêne le maire, hobereau de première classe, Mourguès, tant pis pour lui : ça plaît aux républicains d'aller chez lui, et les républicains sauront se défendre, s'ils sont attaqués !

Ah ! ça, depuis quand une commune serait-elle la propriété, la chose d'un vulgaire maire alors même que ce maire serait triplé d'un tabellion et d'un capitaine de territoriale ?

Depuis quand, un hobereau voudrait-il imposer ses volontés à ceux-là qui ont conscience de leur dignité et de leur probité politique ?

Depuis quand, la vie d'une population serait-elle à la merci d'un homme dont l'autoritarisme pèse depuis si longtemps dans une commune qui finira bien, à la suite de campagnes prochaines, par se débarrasser d'un poids mort qui l'entrave dans son essor !

Proférer des menaces contre des républicains, contre des honnêtes gens qui veulent manifester leurs sentiments politiques, allons donc ! Que l'on mette, si on l'ose, ces menaces à exécution ! Nous en défions quiconque des réactionnaires.

Les républicains estiment qu'un citoyen a le droit de manifester ses sentiments, ses opinions.

Est-ce que les républicains d'Albas ont empêché leur maire, — seigneur de 5^e ordre — de faire les manifestations cléricales qu'il lui a plu de faire ?

Est-ce que la bonne minorité des électeurs républicains qui bientôt seront en majorité dans la commune d'Albas, n'a pas le droit de fêter un succès qui l'honore et la grandit ?

Quelles que soient les injures qu'il plaira aux réactionnaires de répandre contre le groupe des démocrates, l'action de ceux-ci n'en sera pas moindre, au contraire !

A l'action cléricale les républicains répondront toujours par l'action démocratique !

Mais le Quercinois nous en sert une bien bonne quand il écrit : « Et qui donc oserait prétendre que » ces gens-là (lisez : les républicains, » les honnêtes gens d'Albas) ne sont » pas des despotes, qu'ils ne sont » pas les plus abjects tyrans que » notre sol ait nourri ? »

Examinons : 1^o Les républicains d'Albas organisent une manifestation républicaine dans leur commune, dirigée par des suppôts de réaction !

2^o Les suppôts de réaction dont le plus bel échantillon est le maire, essayent d'empêcher cette manifestation ; ils injurient, ils vitupèrent, ils menacent ces républicains !

Où sont les tyrans ? où sont les despotes ? Nous affirmons qu'ils ne sont pas du côté des républicains.

Le 15 septembre, citoyens du canton de Luzech, soyons nombreux à Albas !

LOUIS BONNET.

Revue

Vendredi 6 septembre, M. le général Got, membre du comité technique de la cavalerie, inspecteur général du cinquième arrondissement de gendarmerie, a passé en revue à Cahors, les brigades de l'arrondissement.

Le général inspecteur a paru satisfait.

Des épinglettes de tir avec primes ont été décernées à des gendarmes.

RÉPONSE DE M. PHALIP

à M. Mourguès

Limogne le 4 Août 1907.

Mon cher ami,

J'ai reçu et lu votre lettre : elle avait le mérite de la sincérité. Merci. Vous me plaignez comme je vous plains : et vos conseils sont ceux que je vous aurai donnés.

Vous avez été battu, je suis battu : mais voilà, entre vous et moi, il y a quand même, ici, une différence, c'est que moi, j'accepte ma défaite qui est irrémédiable, alors que vous, vous essayez de soulever des chicanes autour de votre écrasement.

J'apprends en effet, aujourd'hui, que vous avez déposé une protestation contre l'élection du 4 août.

Que votre protestation soit entendue, mon cher ami ! quant à moi, je me tais ! je suis battu, bien battu, et pour un rien, j'aurais même jeté ma démission de conseiller d'arrondissement de ce pays ingrat qu'est Limogne, à la face de ces infâmes radicaux dont j'ai été, jadis, mais ailleurs... quand mon intérêt était en jeu.

Néanmoins, votre lettre m'a touché et surtout quand j'ai appris que dans votre commune d'Albas, les républicains avaient organisé un banquet, qui sera une vraie manifestation démocratique !

Hélas ! c'est qu'il m'en arrive autant, à moi, cher ami !

Les affreux réactionnaires de la commune de Limogne dont je me croyais le maître incontesté, car dans notre parti, ici, il n'y a guère d'intelligentes personnalités, pas plus qu'à Albas, organisent pour le 29 septembre une manifestation républicaine à laquelle Le Préfet, De Monzie, Talou, Larnaudie, Peyrichou, Darquier, etc, etc, ont promis d'assister.

C'est la débâcle pour moi aux prochaines élections municipales.

Jamais, en effet, de mémoire de militant cléricale, il n'y avait eu de semblable manifestation républicaine à Limogne ! Je croule, je succombe ! Ah ! mon rêve est envolé !

Ne vous plaignez donc pas, vous, mon cher ami ; vous avez eu la majorité dans votre commune !

Mais prenez garde ! moi, j'ai fait le saut ; votre tour pourrait être prochain !

Soyons unis dans le malheur : subissons le coup de la Providence, et puisse la jeunesse catholique dont les actions sont hélas ! fort en baisse, nous épargner de nouvelles gaffes.

A vous

Du BASSINET PHALIP

Pour copie conforme,

LOUIS BONNET.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans la commune de Cahors pendant le mois d'août dernier :

Naissances : 17, dont 16 légitimes et 1 illégitime, se décomposant ainsi : filles 9 ; garçons, 8.

Décès : 20, dont 13 masculins et 7 féminins.

Mariages : 7.

Divorce : 1.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 1 de moins de un an, 5 de vingt à trente-neuf ans, 7 de quarante à cinquante-neuf ans, 7 de soixante ans et au-dessus.

Les causes de ces décès sont : choléra nostras, 1 ; tuberculose des poumons, 3 ; cancer et autres tumeurs malignes, 2 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 4 ; maladies organiques du cœur, 4 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 1 ; néphrite et maladie de Bright, 1 ; débilité sénile, 2 ; autres maladies, 1 ; maladies inconnues ou mal définies, 1. Parmi ces décès, 3 ont été constatés à l'hospice.

Fête votive

La jeunesse de la place Rousseau et de la rue Blanqui, organise pour les 8 et 9 septembre, la fête votive.

Cette année, comme les années précédentes, rien n'a été négligé pour donner de l'éclat à cette fête.

Le plus vif succès lui est assuré.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 août au 7 septembre 1907

Naissances

André Raymond, rue de la Liberté, 18. Fougère Jeanne-Marie, à Cabessut. Caillaud Odette-Suzanne-Raymond, rue Fénelon, 23.

Lagarde Madeleine-Marie-Thérèse, à Larroque.

Bories Maurice, rue Feydel, 18.

Publication de Mariage

Coudere Jules, typographe et Parayre Elodie, s. p.

Décès

Rouffy Claire-Félicie, Vve Conquet, 62 ans, rue des Trois Baudus, 2.

Toiture effondrée

Vendredi soir, vers 9 h. 1/2 les habitants de l'impasse Soules et de la rue Lastié étaient effrayés par un bruit épouvantable qui parvenait d'une maison attenante à la rue Lastié.

On accourut pour voir ce qui s'était passé et l'on constata que la toiture venait de s'effondrer.

Il n'y a aucun accident de personnes à déplorer, mais plusieurs centaines de pieds de tabac qui se trouvaient dans le galetas ont été fortement abîmés.

Boite aux lettres

CONSEIL MUNICIPAL : Conseiller déclaré démissionnaire d'office. — Alliance avec un autre conseiller au degré de frère, survenu postérieurement aux élections.

Lorsque, postérieurement aux élections, deux conseillers municipaux deviennent alliés au degré de frères dans une des communes de plus de 500 habitants, c'est avec raison que le Préfet déclare démissionnaire d'office celui des deux qui, au moment des élections, avait obtenu le moins de voix.

(Arrêt C. d'Et., 12 mai 1905, p. 416).

CONSEIL MUNICIPAL : Referendum. — Délibération nulle de droit.

Un Conseil municipal ne peut décider que les électeurs seront appelés à trancher par voie de referendum, la question de savoir s'il y a lieu d'user de la faculté donnée par la loi, de remplacer les prestations en nature par une taxe vicinale. — Sa délibération doit être déclarée nulle de droit.

(Arrêt C. d'Et., 7 avril 1905, p. 344.)

V. obs. de M. Rabany dans la Revue d'Administration d'oct. 1905, p. 155.)

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 6 septembre, 1 h. 45 s.

Au Maroc

Une dépêche de Casablanca dément le départ du croiseur Gloire pour Mazagan.

Suicide d'un banquier

M. Masson, sous-directeur de la « Société Lyonnaise de Crédit » s'est suicidé ce matin à 9 heures dans le parc de la Tête d'Or à Lyon : il s'est tiré deux balles dans la tempe.

Départ de religieuses

Ce matin les Ursulines de Quimper ont évacué le presbytère et le couvent : il n'y a eu aucun incident.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 7 septembre, 9 h. 31 m.

M. Régault à Madrid

M. Régault a quitté St-Sébastien pour aller à Madrid : il ne sera pas reçu par M. Maura qui a quitté subitement Madrid en automobile.

Crise ministérielle en Espagne

Le bruit court que par suite d'un désaccord avec le roi au sujet du Maroc, M. Maura irait offrir sa démission à Alphonse XIII.

A Varsovie

A Varsovie, les terroristes ont tué l'ingénieur Wisniewsky, directeur des mines de Sosnowice.

Le choléra en Russie

A St-Petersbourg, 50 cas de choléra ont été signalés dont 17 à Nijninogrod.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Limogne

Banquet démocratique. — Le banquet démocratique en l'honneur de M. Coudere, réélu conseiller général, est organisé sous les auspices du Comité Républicain Radical : il sera présidé par M. Lerebourg, Préfet du Lot, assisté des notabilités républicaines de l'arrondissement.

Le comité Républicain Radical et tous les incrédules républicains du canton de Limogne, voulant célébrer et fêter leur victoire, organisent un grand banquet qui aura lieu le dimanche 29 septembre à midi précis dans la halle de Limogne. Les adhésions et le montant de la cotisation qui a été fixée à 3 francs, café compris, 1^o seront reçues dans toutes les communes du canton par les chefs du parti républicain, 2^o à Limogne par M.

Rouffy receveur ruraliste et M. Delon Theophile.

La liste sera close le dimanche soir 22 septembre. La presse radicale sera représentée.

Saint-Pantaléon

Depuis les dernières élections cantonales, nos réactifs n'ont plus le sommeil tranquille. Les pauvres gens sont bien à plaindre, ils avaient pris leurs rêves pour la réalité.

Fascinés par l'homme de Pechfumat, nos ratapouls se croyaient déjà le maître de la situation et escomptaient la victoire des protégés du panamitard.

Après le triomphe de l'idée démocratique dans notre département, il a fallu déchaîner.

Les hommes de sacristie en seront réduits, encore une fois, à se prosterner devant leur idole et faire brûler, en pure perte, de l'encens en son honneur.

Lascabanes

Fête votive. — La jeunesse de Lascabanes invite la population et la jeunesse des autres communes à venir prendre part aux grands divertissements organisés le jour de la fête votive qui aura lieu le 15 et le 16 septembre.

À 6 heures, réveil en musique ; à 9 h. tour de la ville en fanfare ; à une heure, jeu de la cruche ; à 2 h. mat de coq ; à 3 h. course en bicyclette ; à 4 h. grand bal ; à 8 h. retraite aux flambeaux ; à 9 h. bataille de confetti ; à 10 h. grand bal champêtre.

La fête recommencera le lundi 16 septembre. Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers.

Puy-l'Evêque

Groupe d'Etudes Sociales. — Les membres du Groupe d'études sociales sont priés d'assister à la réunion de dimanche prochain, 8 septembre, qui aura lieu à 4 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour :

Admission de nouveaux membres. Entretien sur la situation actuelle, par un membre du Groupe. Ceux qui, par oubli, n'auraient reçu de convocations spéciales sont priés de considérer le présent avis comme une invitation régulière.

Duravel

Haute mentalité ??? — Voici un petit fait par lequel on pourra juger de la mortalité de notre administration municipale. Ne pouvant se résigner à voir l'installation des poteaux électriques, et stimulés par une jalousie doublée de bêtise, quelques entraves-commune, uniquement pour mettre les bâtons dans les roues, se sont avisés, après avoir « monté le coup » à la plupart de nos honorables, de faire suspendre la pose des poteaux sur une route départementale et dans la ville. Ce n'est pas étonnant, car il ne suffit pas à Duravel de raisonner intelligemment et sagement pour entraîner la masse : pourvu que quelque intrus ait du toupet, du bagout, accompagné de menaces durcies et de mots anticaducéens et de vigoureux gestes capables de faire hérissier le poil des autres, en voilà assez pour que ceux qui détiennent le pouvoir soient pris de « frousse » et marchent bon gré.

Ainsi il y en a qui ont imaginé de faire croire aux autres avec mille balivernes que les poteaux gênent la sécurité publique, s'indignant ensuite parce que la célèbre assemblée municipale n'a pas été consultée pour le passage des fils électriques, et beaucoup d'autres pareilles. Mais alors ces Messieurs semblent ignorer que dans les rues des villes, où la circulation est si grande et l'ordre public mieux organisé que sur nos routes, se pressent à l'envi des poteaux et des fils et que personne ne se plaint pour cela ; ignorent-ils d'autre part que des ordres émanant de haut lieu ont été probablement donnés au chef de l'entreprise, que des ordres conformes aux lois valent toujours plus que le chantage du conseil des XII de Duravel ? Il est vrai qu'à Duravel on se f... un peu de la loi et que les illégalités vont bon train ces jours-ci.

Mais pour conjurer tous ces Messieurs à revenir au bon sens, nous croyons qu'ils pourront répondre sans trop se creuser la cervelle et sans trop ouvrir leur compréhension à ces questions : « En quoi un poteau placé au bout d'un chemin ou au bord de la voie publique peut-il être encombrant ? Qui à Duravel ose s'approprier du domaine de l'air ou de l'atmosphère pour dire que des fils électriques passant à une hauteur de 10 à 15 mètres peuvent être gênants ? Pourquoi les communes de Villefranche, Sauteville, Montcabrier etc. au lieu de réagir se sont contentés de tout accepter loyalement ?

Est-ce parce que la municipalité de Montcabrier est moins intelligente que celle de Duravel ? Oh ! Halte-là. C'est parce qu'au contraire à Montcabrier, on a des idées moins rétrogrades, l'esprit plus large, plus ouvert, les mœurs plus solidaires et moins pénétrées de jalousie et de méchanceté qu'à Duravel. Qu'on procure le contraire ! Aussi bientôt Montcabrier nous apportera la lumière. Mais pour revenir à nos moutons, si un beau jour, qui n'est pas loin sans doute, les travaux d'installation pour l'éclairage reprennent dans nos murs et sur nos routes, on pourra voir de combien d'aunes le nez de quelques-uns se sera allongé.

Un groupe de Duravellois.

Arrondissement de Figeac

radicaux du Lot sous la présidence desquels il doit avoir lieu, de nombreuses personnalités du département ont adhéré notamment MM. Pendaries, Loubet, Murat, Boyer, conseillers généraux, de nombreux conseillers d'arrondissement sans compter ceux qui parmi les uns et les autres doivent confirmer par lettre leur précédente adhésion verbale.

Cette manifestation républicaine tire son importance des élections passées où tous les partis rétrogrades composés de républicains repentants, de politiciens sans convictions et sans scrupules ou de réactionnaires cléricaux impénitents, tous ralliés sous la raison sociale Panama et Cie, montaient furieusement à l'assaut de la gauche, victorieusement défendue par le bloc.

Tous ceux qui, républicains convaincus, tenons à conserver nos libertés chèrement acquises et voulons la marche en avant vers plus de progrès et de justice sociale, devons nous grouper autour de nos défenseurs et prouver une fois de plus que le parti radical sort de la lutte non affaibli mais toujours plus fort, toujours prêt à affronter les luttes futures.

Aussi le nombre des inscriptions est-il déjà considérable. Le comité rappelle que les cartes doivent être retirées dans chaque commune avant le 15 au soir pour que le comité puisse rendre compte le 16 au plus tard au maire d'hôtel du nombre des inscrits.

Passé le 15 et jusqu'au 18 inclus on ne pourra se procurer des cartes qu'auprès du secrétaire de la Commission Léon Soulié.

Ces dates sont irrévocables.

Le Comité.

Cajarc

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Loude, fils de notre sympathique instituteur, vient d'être reçu définitivement aux examens d'entrée à l'École navale, avec le numéro 7. Toutes nos félicitations.

Assier

Remerciements. — M. Joseph Cros, élu conseiller municipal de la commune d'Assier aux scrutins des 18 et 25 août, adresse à ses électeurs la lettre de remerciements suivante :

Mes chers amis, Le 18 août, 121 d'entre vous m'avaient élu conseiller municipal.

Nos adversaires politiques, exaspérés de notre victoire, abusant de la force que leur donnait la composition du bureau, ont essayé de nous l'arracher en décidant le ballottage.

Le 25, vous avez fait justice de cette manœuvre et vous êtes venus au nombre de 125, par une écrasante majorité que rien, cette fois, ne pouvait détruire, protester contre cet acte odieux.

J'adresse tous mes remerciements à vous tous qui de ces deux journées avez fait deux victoires républicaines, d'abord au scrutin qui comprennent l'évolution nécessaire des idées et tout particulièrement aux jeunes, mes camarades, qui assurent et assureront de plus en plus le triomphe de la République d'avant-garde.

Je vous ai promis de défendre vos intérêts particuliers en même temps que votre chère commune.

Mais n'avez-ils deux fois, je suis prêt à vous servir : disposez de moi.

Vive la République radicale !

Joseph CROS,

Conseiller Municipal.

Espeyroux

La fête. — Dimanche 11 août, c'était la fête d'Espeyroux, c'est un peu vieux, mais il est toujours bon d'en parler, ce fut une très belle réjouissance : danseurs et danseuses s'en donnèrent à cœur joie ; ce ne fut que vers les quatre heures qu'il arriva un gâte-sauce, le docteur Cadiegues, accompagné de Sa Majesté Ferrand, le conseiller d'arrondissement provisoire de Lacapelle-Martial.

Cadiegues qui tenait surtout à se faire passer pour un grand personnage, s'attendait à une grande manifestation, car naturellement ses amis étaient présents.

Mais hélas ! ce fut surtout une manifestation féminine, car les femmes qui vous le savez, sont très curieuses de leur naturel, étaient venues pour voir leur cher docteur.

Aux premiers cris de vive M. Cadiegues ! il se prépara une contre-manifestation aux cris de vive M. Laparral vive la République ! ce qui obligea notre soi-disant conseiller général à se remiser dans un café voisin, histoire de payer un verre à ses agents électoraux, mais en réalité pour ne pas essayer les qualités de la foule.

Comme il repartait, un loustic du haut d'une fenêtre lui montra un poulet rôti en lui disant : « Tu en voudrais mais tu n'y goûteras pas. » Il en sera de même de ton siège de conseiller général. Elles sont bien loin hélas, les 600 voix de majorité dont tu te vantais si fort aux dernières élections législatives, Ah ! ! ! Pauvre Cadiegues ! c'est vraiment de la pigne et vous pourriez déjà écrire sur votre front comme un individu que j'ai connu jadis : « Enfant du malheur ! Pas de chance ! »

G. E. dit D. à C.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Le prix du pain. — A partir du 5 septembre 1907 le prix du pain est fixé comme suit :

Pain de première qualité, 0 fr. 325 le kilo ; pain de deuxième qualité, 0 fr. 30 le kilo ; pain de troisième qualité (pain de tournée), 0 fr. 25 le kilo.

Martel. — Election cantonale. — Le conseiller d'arrondissement de Martel ayant été élu conseiller général le 28 juillet, les électeurs de ce canton seront prochainement

convoqués à l'effet d'élire son successeur. La date de cette élection ainsi que nous l'avons annoncé dans le numéro du Journal du Lot du 6 septembre est fixée au dimanche 22 septembre.

Il n'y a actuellement qu'une seule candidature : celle de M. Levat, maire de Sarrazac, républicain radical. Le 18 août, le congrès radical du canton de Martel a désigné à l'unanimité le maire de Sarrazac comme l'unique candidat du parti républicain. A cette réunion présidée par M. L. J. Malvy, député de Gourdon, assistaient les maires et la plupart des conseillers municipaux du canton.

M. Levat est très connu dans tout le canton de Martel, dont il est une des personnalités les plus sympathiques. Elu pour la première fois conseiller municipal de Sarrazac le 15 mai 1892, il siègea jusqu'en 1896. Réélu en 1902, il ceignit l'écharpe de maire le 2 septembre de la même année et, en 1904, ses collègues lui conservèrent leur confiance en le maintenant à la tête de la municipalité. Dans l'accomplissement de son mandat, M. Levat n'a cessé de donner des preuves de son activité et de son dévouement à la chose publique ; il s'est toujours affirmé comme un démocrate sincère et un administrateur éclairé. Son élection sera une nouvelle et éclatante démonstration de l'union absolue et de la concorde parfaite du parti radical dans le canton de Martel.

Floirac

Maire et curé : Triomphe du nouveau régime. — Une réunion, mouvementée. — Dimanche 1^{er} septembre, le Conseil municipal de Floirac se réunissait à la mairie sur la convocation du maire. But de la réunion, explications que doit fournir le desservant, sur la location du presbytère.

La séance commence à 4 heures environ, 8 conseillers municipaux sont présents.

M. le Maire déclare la séance ouverte, et, après en avoir détaillé l'utilité, donne la parole au desservant :

M. l'abbé remercie M. le Maire et M. le Conseiller municipal, d'avoir bien voulu l'entendre pour lui permettre de s'expliquer sur la situation qui lui est faite par la loi de séparation ; il n'a que 450 francs au lieu de 900 francs ; de plus la commune qui lui donnait 150 francs pour dire la seconde messe du dimanche, lui a supprimé ce crédit ; c'est donc 600 francs qui manquent à son budget ; Et vous parlez encore, dit-il, de me faire payer le loyer du presbytère, plus cher que partout ailleurs, alors que je suis le plus mal logé des desservants du canton ! Ah non ! car 50 francs, plus les charges, les réparations, impôts, assurances qui doublent ce chiffre, sont un prix exorbitant ; je crois que 25 francs c'est suffisant, d'autant plus qu'en donnant 25 francs je vais prouver aux personnes intelligentes que j'en donne 50.

Alors notre grand Manitou se met à jongler avec les chiffres, qui restent pourtant rebelles à faire entendre que 25, valent 50 francs.

Que voulez-vous citoyens, peut-être, le doigt de Dieu a-t-il frappé subitement nos édiles de surdité, et, leur a-t-il enlevé la faculté de comprendre, car ils n'entendent, ni ne comprennent, ils ne peuvent ni saisir et partant ne peuvent donner satisfaction au prédicateur.

M. le Desservant a dû s'apercevoir qu'il est beaucoup plus facile de parler à l'Eglise qu'à la Mairie. A l'Eglise sa parole fait foi, et ne peut être contestée ; il a le droit, de par son sacré caractère, de raconter toutes les histoires qu'il lui plaît de raconter, voire même de tempêter contre cette bonne Marianne, qui pourtant lui a constitué une rente jusqu'à sa mort. Et de plus ceux qui l'écoutent, s'ils ne le croient pas, n'ont pas le droit de lui répondre. A la Mairie ce n'est plus la même chose, et il a dû s'en apercevoir, car moi personnellement, je crois pouvoir lui conseiller, lorsqu'il aura de nouvelles explications à donner, de prier M. le Maire de tenir la réunion à l'église, et non plus à la mairie, cet antre de Satan, où il a le droit de ne pas croire ce qu'il dit, et de lui répondre. Notre honorable et sympathique maire ne s'en est guère privé.

Dans une argumentation serrée, chiffres en mains, il rétorque tout ce que vient de dire le desservant, et prouve mathématiquement que M. l'abbé commet des erreurs à certainement involontaires (!)

Alors citoyens, une sacrée fureur s'empara de l'homme de Dieu, il se dresse, il éclate, il passe par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, sauf le rouge, il est pathétique, sentimental, puis chaleureux et enfin s'emballa à tort pour empêcher M. le Maire de parler. Sur l'observation qui lui en est faite, M. le Desservant se montre peu poli envers M. le Maire qui lui dit : « Vous m'injuriez Monsieur, je vous prie de passer la porte. »

A ces mots, un tonnerre de braves éclatant de toutes parts, dans la salle, dans le corridor, sur la terrasse ; tout le monde veut serrer les mains de M. le Maire qui vient d'exécuter si magistralement M. le Desservant.

Après quelques moments, le silence étant rétabli, M. le Maire demande qu'on délibère sur la question de l'immeuble refusé par le curé ; à ces mots l'abbé Darnis qui, au lieu de partir était resté dans le corridor, avance la tête et dit : « Messieurs, je crois que vous n'êtes pas en nombre pour délibérer. » M. le Maire lui répond : « Comment pas en nombre ? Nous sommes 8 et le vote a été unanime. La loi a prévu qu'on pouvait délibérer n'étant que 7, d'ailleurs je vais faire procéder de nouveau au vote par mains levées ; regardez bien, et vous verrez qu'il y a unanimité pour rejeter votre offre. »

Le vote eut lieu, et M. le Curé put constater par cette unanimité, — car les 4 manquants auraient voté comme les autres, il le sait très bien, — que s'il a régné en maître dans la commune depuis 26 à 28 ans qu'il l'habite, ce temps est bien fini, et, que comme l'a dit son maître, son règne n'est plus de ce monde.

Après le vote on voulut parler de nouveau du presbytère. M. le Curé qui n'avait pas voulu accepter de signer le traité rédigé par M. le Maire, d'accord avec son conseil, demanda qu'on voulait bien attendre qu'il en eut référé à Monsieur le Curé très bienveillant lui a accordé jusqu'au 15 septembre pour signer le bail ou vider les lieux, ce qu'il ne fera pas, car il est trop bien logé. — Et puis partir de la commune, il ne nous fera pas ce plaisir ! hélas !

Un Républicain.

Salviac

Les curés commerçants. — Nos bons curés ont plusieurs cordes à leur arc. La Séparation ayant fait un vide dans leur escarcelle ils ne se sont pas résignés à faire plus maigre chèbre pour cela — Oh non ! — Il a donc fallu créer des recettes nouvelles. C'est pourquoi ces Messieurs sont aujourd'hui commerçants, ou pour parler plus exactement, sont un peu plus commerçants que jadis.

Ils ne se contentent plus de vendre messes et prières, alléluias et de profundis, ce qui n'a d'autre inconvénient que d'être en parfaite contradiction avec les enseignements du Christ, ils vendent encore cierges et chandeliers ce qui est onéreux pour nos bons épiciers.

Ce nouveau « bedit commerce » est d'ailleurs tout bénéfique pour eux. Voyez plutôt.

Les cierges d'enterrement vendus une première fois avec bénéfice — comme faisait autrefois l'épicier du coin, — restent leur propriété après la cérémonie. Comme ils sont à peu près intacts, un raffoitage tant soit peu habile suffit pour les remettre à l'état de neuf, les rendre comme tels et... les garder encore !

Et les cierges de la première communion donc ? C'est sur ces articles de luxe que l'on fait des affaires d'or !

Heureux curés, pardon, heureux commerçants qui paient la galette et... gardent la marchandise !

Ceci, direz-vous, est affaire à leurs clients. D'accord ; il faudrait toutefois que ces clients ne fussent pas des clients forcés. Or voici à peu près le langage que les curés tiennent à ceux qui viennent les trouver pour un enterrement : Si vous ne prenez la chandelle c'est tant ; si vous ne prenez pas la chandelle ce sera 10, 15 ou 20 francs de plus, selon les circonstances.

Quant aux cierges de première communion c'est encore plus simple. Mes enfants, dit le pasteur, vos parents sont priés de me faire connaître le prix du cierge qu'ils comptent vous offrir (m'offrir devrait-il dire) afin que je puisse en faire la commande.

Tant pis pour ceux qui se laissent faire, vous écrierez-vous, si on trouve le curé trop exigeant que ne se passe-t-on de lui.

Vous avez raison, aussi bien n'est-ce pas sur le sort de ces clients bénévoles que nous nous apitoyons, mais ces pauvres petits commerçants des campagnes, déjà si éprouvés, ne sont-ils pas vraiment à plaindre ?

— Hélas ! que pouvons nous à cela ? — Mais tout au moins demander qu'on inscrive au rôle des patentes, les curés commerçants ! Ceux-là qui, comme le curé de Degnac, se font expédier en gare d'énormes colis de cierges, ne pourront guère protester.

A la patente tous les commerçants, fussent-ils curés !

Un Voyageur.

Souillac

Adjudication. — C'est le 1^{er} décembre prochain qu'aura lieu à Souillac l'adjudication des droits de place et de la bascule.

Pinsac

Le dimanche 1^{er} septembre, M. Guy, a été élu, à l'unanimité des membres présents, adjoint au maire de Pinsac, en remplacement de M. Mouraud, démissionnaire.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Rédempteur électrique

Le banquet annuel de la Sainte-Barbe allait bientôt finir.

Dans la vaste salle de l'hôtel Delbalat, tout étincelant de trophées et d'oriflammes, la longue table s'étendait avec sa nappe resplendissante.

Cinquante convives tout au plus. Au centre le président, les membres du bureau. Un bruit léger de conversation s'élevait du double rang des convives. On causait à mi-voix.

Semblable à ce moment d'accalmie qui précède l'orage, un silence se fit, précurseur des tocs prochains. Les domestiques interrompant leur service, restèrent comme ligés sur place avec la mine ennuyée et légèrement railleuse de gens qui en sont à leur dixième toasts de la saison.

Le président se leva.

Tout Fumel connaît ce foudre de guerre, à la chevelure embroussaillée, à la barbiche Napoléonienne, à la bouche largement tendue, aux yeux malins, à la démarche nonchalante. Son traité des incendies, son opuscule sur la pompe, ouvrage de premier choix, lui valurent jadis les honneurs de l'Académie.

Peu habitué à parler en public, il était fort ému en soulevant son verre, sa main tremblait, sa voix aussi. Il parla brièvement, simplement, en ces termes :

« Mes enfants, je ne vous ferai point de discours n'ayant jamais eu de dispositions oratoires. Mes origines vous sont connues. Mes trente années passées chez Périgord sont un sûr gage de mon dévouement à votre cause. Là, vous m'avez vu à l'œuvre, et avez dû m'apprécier à ma juste valeur. Inutile d'insister, ma modestie en souffrirait, »

Maintenant, je m'exerce au haut commandement. Chaque jour, dans ma chambre, je fais manœuvrer des soldats de Nitouche, six cents troupiers prêts pour la guerre tous à cheval comme de raison.

Les événements du Midi m'ont distrait de cet exercice. Les lauriers d'Albert me rendent rêveur. Je voudrais être le Ferroul fumélos. J'ai songé que parmi les fraudes celle de l'électricité était la plus grande dans notre cité. Le voltage n'est pas au degré voulu, le concessionnaire nous pressure, nous impose des conditions inacceptables.

Rappelons ce monsieur au respect du cahier des charges. Formons une association. Je la dirigerai. Grâce à moi tout rentrera dans l'ordre, et, je serai le Rédempteur électrique. »

A ces mots un tonnerre d'applaudissements lui répondit. Le rédempteur salua modestement. Tandis qu'un convive qui taquinait la muse, terminait par cette apostrophe, au vers douteux :

Et toi, toi qui daignes, président ces agapes, Partager avec nous ce dîner de satrape, Laisse-nous célébrer ton immortalité. Amis acclamons tous ce chef qui nous honore Nos verres sont vidés qu'on les remplit encore Moi je lève le mien de tout cœur jusqu'au ciel Et bois à rédempteur, rédempteur immortel.

Monsieur l'huissier ! dit tout-à-coup au côté du rédempteur une voix douce et amie.

Il regarde, il se trouve dans sa chambre. Le rédempteur avait rêvé. Devant lui raide et impassible l'homme à verges venait au nom de la société électrique constater le nombre de lampes, col de cygne, bougies, etc., que rédempteur détenait indument.

S'en trouva-t-il ? L'histoire ne le dit pas. Mais dans le brouillard du matin une voiturette Lacroix partit cahin-caha vers d'autres lieux, emportant rédempteur, son immortalité, et... le constat de l'huissier.

DYNAMO.

L'appendicite

Les causes de l'appendicite sont très variées, mais la plus fréquente est la lithase appendiculaire, c'est-à-dire la formation de petits calculs (ou pierres) qui obstruent l'appendice. Si le calcul vient à être expulsé, la crise se passe sinon, l'appendicite devient grave. Toutes les appendicites à crises répétées sont attribuées à cette cause fréquente surtout chez les arthritiques. toutes doivent être soignées de manière à éviter la formation de nouveaux calculs, c'est-à-dire par le Sel de Vitell.

Ce sel, non seulement dissout les calculs existants, mais empêche leur formation ultérieure en les dissolvant aussitôt qu'ils paraissent, c'est pourquoi il faut l'employer dans l'intervalle des crises. La boîte pour traitement de 20 jours est envoyée par M. J. Boillot, 20 rue Geoffroy l'Asnien, Paris, contre mandat de 3 fr. 15. A Cahors, pharmacie Fournié.

Chronique agricole

Destruction des mauvaises herbes

Vous avez constaté que le gibier à poil, après un hiver rigoureux, et, en général, tous les animaux mal nourris, mal traités, sont dévorés par la vermine : les plantes de prairies auxquelles on n'accorde aucun soin, sont assujetties aux mêmes accidents ; les mauvaises herbes les affament ou les étouffent ; les prairies atteintes de misère physiologique, comme disent les savants, possèdent une flore des plus variées ; donc les prairies sèches, vous le constatez sans peine aux fleurs multicolores qui les émaille à la récolte. Détestables, ces prés fleuris : s'ils font la joie du touriste, ils doivent faire le désespoir des cultivateurs intelligents ; ils ne remplissent pas nos fenils et la qualité du fourrage est plus médiocre encore que la quantité. Que l'agriculteur transforme le sol, intervienne comme nous l'avons dit ; presque du jour au lendemain, la scène change : les bonnes espèces se ressaisissent, reprennent l'avantage.

Le pâturage d'une prairie ordinairement récoltée en foin, substitué pendant quelques temps au fauchage, fait disparaître les grandes ombellifères, corail sauvage, grande berce, etc., les plantes à fumier disent les Suisses (Mistpflanzen, Amoniakpflanzen), par ce qu'elles prospèrent surtout où l'on abuse d'engrais de ferme.

De plus, la compression exercée sur le sol par le pied des animaux, les coupes répétées que subissent les graminées et le trèfle blanc, font taller ces différentes espèces et le gazon devient plus épais.

Paris, 6 septembre.

Nous constatons aujourd'hui une amélioration sensible des tendances générales du marché, les cours cotés hier ayant amorcés quelques offres.

Le Rio Tinto malgré la mauvaise tenue du cuivre s'inscrit en hausse à 1875.

La rente française est en reprise à 94.47.

Les fonds russes sont calmes sans variations : le 3 0/0 1891 à 61.05 et le Consolidé à 74.35.

L'Extérieure espagnole cote 92, l'Italien 102.15, le Portugais 66.40, le Serbe 80.37 et le Turc 94.57.

Les établissements de crédit sont irréguliers. La Banque de Paris regagne à 1428 une partie du terrain perdu la veille. Le Comptoir National d'Escompte

SUPERBES !



Eugene Lorette



Paul Lorette

LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — « L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, févreux ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées ». Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de mer de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

1907 EXPOSITION DE BORDEAUX 1907

Internationale. Maritime. UNIVERSELLE

MAI-NOVEMBRE 1907

PENDANT LES VACANCES visiter l'Exposition de Bordeaux

se maintient à 679. Le Crédit Lyonnais fléchit à 1177.

L'action Rente Foncière a des demandes à 407. Dans le groupe des chemins français nous retrouvons le Lyon à 1346 et le Nord à 1760.

LA VÉRITÉ

SUR

LA HERNIE

Tous ceux qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Maladies du Ventre, etc., ont intérêt, avant de se soigner et de se procurer un appareil capable de les soulager et de les guérir, à lire très attentivement un remarquable ouvrage de 150 pages et 200 gravures, le « TRAITE de la HERNIE » (par A. CLAVERIE, Ch. A. H.), dans lequel le « Vérité sur la Hernie » est dévoilé.

Dans un but humanitaire, cette magnifique Brochure illustrée est adressée gratuitement à tous nos lecteurs.

Les personnes qui souffrent doivent donc en faire la demande aujourd'hui même à M. A. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, qui la leur adressera par la Poste, avec toute la discrétion désirable.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

41, Rue Saint-Urbain, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de semiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Gendarmerie du Lot

Service des Fourrages

Adjudication à Cahors le mardi 1^{er} Octobre, à une heure du soir.

Fourniture des Fourrages à la ration pour les brigades à cheval de la Compagnie du Lot, excepté celle de Cahors.

Les cahiers des charges, et tous renseignements utiles aux soumissionnaires, sont déposés dans les bureaux des chefs de brigade. Consulter les affiches.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 300 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 1 an à 35 mois 3 0/0 ; de 3 ans à 47 mois 3 1/2 0/0 ; de 4 à 5 ans 4 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama, etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons Français et Etrangers ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissements d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages ; — Virements et chèques sur la France et l'Etranger ; — Lettres de crédit et billets de crédit circulaires ; — Change de monnaies étrangères ; — Assurances (Vie, Incendies, Accidents), etc.

SERVICE DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois, tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

86 bureaux à Paris et dans la banlieue, 547 agences en Province, 2 agences à l'étranger [Londres et St-Sébastien (Espagne)], correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

UN AGRICULTEUR

très expérimenté

demande emploi de Régisseur.

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

M.-A. FALLIÈRES

MARCHAND-TAILLEUR

75, Boulevard Gambetta, CAHORS

COSTUMES SUR MESURE

Travail soigné

Grand choix de draperies françaises et anglaises

POUR COMPLETS

Spécialité de pantalons et gilets fantaisies

Alpagas. — Coustils

Chemin de fer d'Orléans

Trains spéciaux à prix réduits des régions de l'Acécyron, du Lot et de la Corrèze pour Paris-Austerlitz, les 5 et 19 septembre 1907.

Des trains spéciaux à prix réduits, comportant uniquement des voitures de 3^e classe seront mis en marche les 5 et 19 septembre prochain au départ des gares et sections ci-après et pour Paris-Austerlitz.

Le retour individuel des voyageurs ayant pris les dits trains sera autorisé dans un délai de 90 jours pour tous les trains ordinaires.

PRIX DES PLACES (Aller et Retour)

Gares comprises entre Rodez (inclus) et Marcillac (inclus) 36 f. »

Decazeville et gares comprises entre Saint-Christophe (Aveyron) (inclus) et Capdenac (inclus) 35 f. »

Gares comprises entre Figeac (inclus) et St-Denis-près-Martel (inclus), La Capelle-Viescamp (inclus) et Viazac (inclus) Neussargues (inclus) à Vayrac (inclus) 32 f. »

Gares comprises entre les 4 Routes (inclus) et Uzerche (inclus) 29 f. 50

La délivrance des billets aura lieu à Paris, à l'Agence Bonnet, 64, Boulevard Beaumarchais et aux gares de départ, elle commencera à ces gares 3 jours au moins à l'avance.

Il est accordé une franchise de 30 kilog. de bagages par place.

Il n'est fait aucune réduction spéciale sur le prix des billets pour le transport des enfants.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches spéciales.

Grande Semaine Maritime de Bordeaux (7 AU 15 SEPTEMBRE 1907)

Facilités accordées aux voyageurs

Pendant toute la durée de l'Exposition Maritime de Bordeaux les facilités ci-après sont spécialement accordées pour se rendre dans cette dernière ville.

Délivrance au départ des gares du réseau d'Orléans de billets aller et retour collectifs de famille pour Bordeaux à prix très réduits (3 premières personnes 33 %, 4^e personne 50 % ; 5^e personne et suivantes 75 %, sans que la réduction moyenne par personne puisse excéder 50 %), valables 10 jours avec faculté de prolongation.

Durée de validité doublée pour les billets d'aller et retour du tarif G. V. 2 délivrés à destination de Bordeaux par les gares du réseau d'Orléans situées à 100 kilomètres au moins de ce point, avec faculté de prolongation à deux reprises de moitié.

Prolongation de validité de 5 jours pour les billets ci-dessus délivrés à partir du 15 août.

1^o Billets d'aller et retour individuels délivrés par les gares des réseaux du Nord, d'Orléans, de l'Etat et du Midi pour les stations thermales et balnéaires

du Midi et par les gares Midi pour les stations balnéaires de l'Etat et d'Orléans, si les itinéraires des dits billets s'établissent par Bordeaux ;

2^o Billets à itinéraires fixes de Paris aux Pyrénées.

Bibliographie

On commémore, en ce moment, le cinquantième de la mort d'Auguste Comte. A ce propos, les *Annales* publient de très curieux documents illustrés se rapportant à la vie intime, si peu connue, du célèbre philosophe ; Émile Fagnat y apprécie son œuvre, et Jules Lemaitre son style ; Jules Claretie y rapporte une plaisante anecdote, sur Comte, professeur ; d'autres collaborateurs, enfin, mettent en lumière, de la façon la plus pittoresque, cette originale physionomie. Outre cette riche contribution à l'actualité littéraire, le même numéro contient un grand nombre d'articles signés des noms les plus aimés du public : une étincelante chronique d'Henri Lavedan, osant célébrer les vertus de la Lenteur en ce temps d'automobilisme et de vitesse à outrance ; un spirituel plaidoyer du Bonhomme Chrysale en faveur de la « Montagne pour tous » ; des poèmes de Sully Prudhomme, Henri de Régnier, Fernand Gregh ; et des études variées de Gaston Rageot, Yvonne Sarcey, Henri de Parville, Joseph Ribet, Henriot ; la suite du beau roman de Charles Foley, etc.

En vente partout ; le numéro 25 cent.

POCHETTE NATIONALE

AVIS IMPORTANT. Pour recevoir directement envoyer mandat-poste de 5 fr. 20 à M. l'Administrateur de la Pochette Nationale, 5, rue Blomet-Mercier, Paris. Lottos reconnus, 5 fr. 20, étranger 5 fr. 75.

36 GROS LOTS 500.000
400.000
300.000
200.000
100.000 50.000 etc.



PROCHAIN TIRAGE DES PRIMES
15 OCTOBRE

La Pochette Nationale qui contient 5 billets des loteries co-associées et un timbre-poste gratuit est en vente dans toute la France au prix de 5 fr. chez les banquiers, changeurs, libraires, etc.

Les timbres-pochette gratuits sont reçus en paiement de la Pochette Nationale.

30 à 50 fr. p. sem. trav. s. ap. prend. chez soi t^e l'an. s. n. tricot. perfec. C^o La Gauloise, 11 r. Condorcet Villa 16 Paris.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauriat de l'Académie Française
Successeur de SAMEN
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas l'OPÉRATEUR
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

FACILITÉS DU « Journal du Lot » 42

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

« Mon cher patron, je ne puis être de retour avant dimanche. J'ai, d'ici là quelques renseignements extrêmement importants à prendre et qui concernent le bonheur d'une personne à qui vous vous intéressez. »

L'annonce de l'arrivée de ces deux personnages ne rendit pas Modeste moins triste : le sentiment de sa chute, sa confusion, la dominaient encore, et elle n'était pas si coquette que son père le croyait. Il est une charmante coquette permise, celle de l'âme, et qui peut s'appeler la politesse de l'amour ; or, Charles Mignon en grondant sa fille n'avait pas distingué entre le désir de plaire et l'amour de tête, la soif d'aimer et le calcul. En vrai colonel de l'Empire il avait vu dans cette correspondance, si rapidement lue, une fille qui se jetait à la tête d'un pèté ; mais, dans les lettres supprimées pour éviter les longueurs, un connaisseur eût admiré la réserve punique et gracieuse que Modeste avait promptement substituée au ton agressif et léger de ses premières lettres, par une transition assez naturelle à la femme. Le père avait eu cruellement

raison sur un point. La dernière lettre où Modeste, saisie par un triple amour, avait parlé comme si déjà le mariage était conclu, cette lettre causait sa honte ; aussi trouvait-elle son père bien dur, bien cruel de la forcer à recevoir un homme indigne d'elle, vers qui son âme avait volé presque à nu. Elle avait questionné Duxay sur son entrevue avec le poète ; elle lui en avait finalement fait raconter les moindres détails, et elle ne trouvait pas Canalis si barbare que le disait le lieutenant. Elle souriait à cette belle cassette papale qui contenait les lettres des mille et trois femmes de ce don Juan littéraire. Elle fut plusieurs fois tentée de dire à son père : — Je ne suis pas la seule à lui écrire, et l'élite des femmes envoient des feuilles à la couronne de laurier du poète !

Le caractère de Modeste subit pendant cette semaine une transformation. Cette catastrophe, et c'en fut une grande chez une nature si poétique, éveilla la perspicacité, la malice, l'aridité chez cette jeune fille en qui ses prétendus allaient rencontrer un terrible adversaire. En effet, quand chez une jeune personne, le cœur se refroidit, la tête devient saine ; elle observe alors tout avec une certaine rapidité de jugement, avec un ton de plaisanterie que Shakespeare a très admirablement peint dans son personnage de Béatrix de *Beaucoup de bruit pour rien*. Modeste fut saisie d'un pro-

fond dégoût pour les hommes dont les plus distingués trompaient ses espérances. En amour, ce que la femme prend pour le dégoût, c'est tout simplement voir juste ; mais, en fait de sentiment, elle n'est jamais, surtout la jeune fille, dans le vrai. Si elle n'admire pas elle méprise. Or, après avoir subi des douleurs d'âme inouïes, Modeste arriva nécessairement à revêtir cette armure au laquelle elle avait dit avoir gravé le mot *mépris* ; elle pouvait dès lors assister, en personne désintéressée, à ce qu'elle nommait le veau-deville des prétendus, quoiqu'elle y jouât le rôle de la jeune première. Elle se proposait surtout d'humilier constamment M. de La Brière.

— Modeste est sauvée, dit en souriant Mme Mignon à son mari. Elle veut se venger du faux Canalis en essayant d'aimer le vrai.

Tel fut en effet le plan de Modeste. C'était si vulgaire, que sa mère, à qui elle confia ses chagrins, lui conseilla de ne marquer à M. de La Brière que la plus accablante bonté.

— Voilà deux garçons, dit Mme Latournelle qui ne se doutait pas du nombre d'es, ions qu'ils auront à leurs trousses, car nous serons huit à les dévisager.

— Que dis-tu, deux, bonne amie ? s'écria le petit Latournelle, ils seront trois. Gobenheim n'est pas encore venu

je puis parler.

Modeste avait levé la tête, et tout le monde, imitant Modeste, regardait le petit notaire.

— Un troisième amoureux, et il l'est, se met sur les rangs...

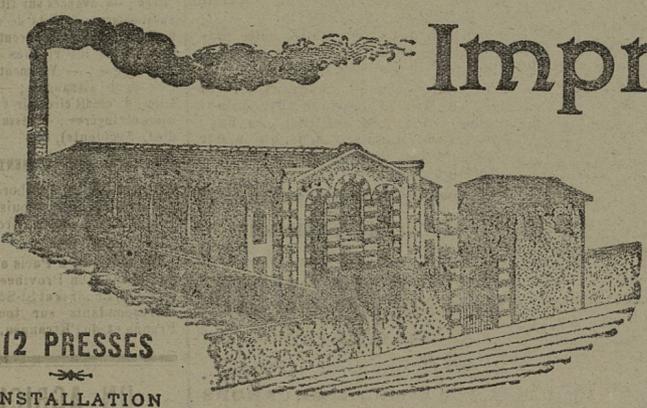
— Ah ! bah !... dit Charles Mignon.

— Mais il ne s'agit de rien moins, reprit fastueusement le notaire, que de sa Seigneurie M. le duc d'Hérouville, marquis de Saint-Sever, duc de Nivron, comte de Bayeux, vicomte d'Esigny, Grand Ecuyer de France et Pair, chevalier de l'ordre de l'Éperon et de la Toison d'or, Grand d'Espagne, fils du dernier gouverneur de Normandie. Il a vu Mlle Modeste pendant son séjour chez les Vilquin, et il regretta alors, dit son notaire arrivé de Bayeux hier, qu'elle ne fut assez riche pour lui dont le père n'a retrouvé que son château d'Hérouville, orné d'une tour à son retour en France. Le jeune duc à trente-trois ans. Je suis chargé positivement de vous faire dans sa volière ; car en ce qui me concerne, je consens à ce que *moüssu* le Grand-Ecuyer lui rende des soins... Malgré le soin que Charles Mignon mettait à ne voir personne, à rester au Chalet, à ne jamais sortir sans Modeste, Go-

benheim, qu'il eût été difficile de ne plus recevoir au Chalet, avait parlé de la fortune de Dumay, car Dumay, avait dit à Gobenheim en le quittant : — Je serai l'intendant de mon colonel, et toute ma fortune, hormis ce qu'en gardera ma femme, sera pour les enfants de ma petite Modeste... Chacun au Havre avait donc répété cette question si simple que déjà Latournelle s'était faite : — « Ne faut-il pas que M. Charles Mignon ait une fortune colossale pour que le pair de Dumay soit de six cents mille francs et pour que Dumay se fasse son intendant ? — M. Mignon est arrivé sur un vaisseau à lui, chargé d'indigo, disait-on à la Bourse. Ce chargement vaut déjà plus, sans compter le navire, que ce qu'il se donne de fortune. » Le colonel ne voulut pas renvoyer ses domestiques, choisis avec tant de soin pendant ses voyages, et il fut obligé de louer pour six mois une maison au bas d'Ingouville, car il avait un valet de chambre, un cuisinier et un cocher, nègres tous deux, une mulâtresse et deux mulâtres, sur la fidélité desquels il pouvait compter. Le cocher cherchait des chevaux de selle pour mademoiselle, pour son maître, et des chevaux pour la calèche dans laquelle le colonel et le lieutenant étaient revenus. Cette voiture achetée à Paris, était à la dernière mode et portait les armes de la Bastie, surmontées d'une couronne comtale. Ces choses, minimes aux yeux

d'un homme qui, depuis quatre ans, vivait au milieu du luxe effréné des Indes des marchands hongs et des Anglais de Canton, furent commentées par les négociants du Havre, par les gens de Gravelle et d'Ingouville. En cinq jours ce fut une rumeur éclatante qui fit en Normandie l'effet d'une trainée de poudre quand elle prend feu. — « M. Mignon est revenu de Chine avec des millions, disait-on à Rouen, et il paraît qu'il est devenu comte en voyage ? — Mais il était comte de La Bastie avant la Révolution, répondait un interlocuteur. — Ainsi, on appelle monsieur le comte un libéral qui s'est nommé pendant vingt-cinq ans Charles Mignon : où allons nous ? » Modeste passa donc malgré le silence de ses parents et de ses amis, pour être la plus riche héritière de la Normandie et tous les yeux apperçurent alors ses mérites. La tante et la sœur de M. le duc d'Hérouville confirmèrent, en plein salon, à Bayeux, le droit de M. Charles Mignon au titre et aux armes de comte dus au cardinal Mignon d'out, par reconnaissance, les glands et le chapeau furent pris pour sommier et pour supports. Elles avaient entrevu, de chez les Vilquin, Mlle de La Bastie, et leur sollicitude pour le chef de leur maison appauvrie, fut aussitôt réveillée.

(A suivre)



12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS